VILLE DE DRANCY

SERVICE DE LA CULTURE - CHATEAU DE LADOUCETTE

CHARTE SANITAIRE

[document actualisé au 01/09/2020]

Le Château de Ladoucette est ouvert au public en période de crise sanitaire selon un protocole d'accueil des publics qui prend en compte les directives des autorités de santé.

Le protocole est destiné à limiter la propagation de la COVID-19 : il est établi en fonction des recommandations gouvernementales. Le protocole est récapitulé dans la présente charte sanitaire qui est évolutive : elle sera adaptée et mise à jour en fonction de la situation sanitaire en Seine-Saint-Denis.

La présente charte sanitaire est applicable à partir du 19 septembre 2020, date de réouverture au public du Château de Ladoucette ; elle s'applique à l'ensemble des publics ainsi qu'aux personnels et intervenants extérieurs présents dans l'équipement (certains éléments de cette charte s'appliquent toutefois à partir de 11 ans uniquement).

1 · Port du masque

- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du Château de Ladoucette à partir de 11 ans (masque chirurgical à usage unique). Ce matériel sanitaire n'est pas fourni, les visiteurs s'assurent donc d'en être doté lors de leur visite.
- L'entrée est refusée aux personnes qui ne portent pas de masque.

2 · Distanciation physique

- Les visiteurs sont invités à respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres visiteurs.
- Afin de permettre le respect de cette distanciation physique, la capacité d'accueil des salles d'exposition du Château de Ladoucette est limitée : le nombre de visiteurs admis dans une salle est indiqué par affichage à l'entrée de chaque salle.
- La capacité des salles étant limitée, les visiteurs peuvent se voir invités à patienter à l'extérieur de l'équipement avant d'être autorisés à débuter leur visite.
- Des sens de circulation sont matérialisés par un marquage au sol.

> Flèche blanche : sens de la visite> Bande bleue : limite à ne pas franchir> Bande orange : distance d'un mètre

- Les fauteuils et banquettes pour les publics sont temporairement supprimés.
- Les visiteurs sont invités à ne pas stationner dans le hall d'accueil.
- L'accueil des groupes est temporairement suspendu : pour tout renseignement à ce sujet, merci de contacter le service de médiation culturelle de l'équipement (tél. 01 48 96 51 97).

3 · Gestes barrières

- Un distributeur de solution hydro-alcoolique est disponible à chaque étage
- Les sanitaires de l'équipement sont situés au 1^{er} étage. Les séchoirs soufflants sont condamnés. Il est rappelé qu'un lavage régulier et soigneux des mains est d'une efficacité similaire à l'emploi d'une solution hydro-alcoolique (lavage pendant 30 secondes ; le séchage doit être soigneux en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre).
- Il est préférable de se laver les mains toutes les heures.
- Il est indispensable de tousser et d'éternuer dans son coude, de se moucher dans un mouchoir à usage unique et de le jeter à la poubelle directement après emploi (poubelles disponibles dans les sanitaires).

4 · Désinfection et mesures complémentaires

- La désinfection des locaux, notamment l'ensemble des points de contacts (poignées, rampe d'escalier, lavabos, vitrines...) avec un produit virucide est assurée quotidiennement.
- Lorsque l'exposition temporaire en place propose des dispositifs manipulables, ceux-ci sont désinfectés avec un produit virucide après chaque utilisation.
- Il est procédé à une aération fréquente et régulière des salles.
- En cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez un visiteur, celui-ci est invité à ne pas prolonger sa visite dans l'équipement ; le personnel pourra l'inviter à s'isoler et interrompre sa visite.
- Par ailleurs et de façon générale, chacun est invité à respecter les mesures de prévention *en* surveillant l'apparition de signes cliniques (toux, maux de tête, courbatures...) évoquant la Covid-19.

Un affichage *ad hoc* est mis en place au Château de Ladoucette afin de rappeler aux visiteurs les consignes qui figurent dans cette charte sanitaire.

Château de Ladoucette Service de la Culture de la Ville de Drancy BP 76 – 93701 Drancy Cedex - Tél. 01 48 96 50 87 – culture@drancy.fr